

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 230224AR028CB

**Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement – Rue de la Libération
(entre le carrefour de la RD 947 et la rue de Bergues) à Hondschoote.**

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. HILMOINE Richard, société
Edgard Duval
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à la Rue de la Libération
(entre le carrefour de la RD 947 et la rue de Bergues) à Hondschoote afin de faciliter les travaux de
rénovation du réseau d'eaux pluviales
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des
riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées au niveau de
la Rue de la Libération (entre le carrefour de la RD 947 et la rue de Bergues) à Hondschoote, du 27
février au 14 avril 2023

- Interdiction de circulation au droit du chantier
- Interdiction de stationner au droit du chantier
- Mise en place d'une déviation

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en
place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
M. HILMOINE Richard, société Edgard Duval pour information et exécution.
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 24 février 2023

**Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON**

